



Ville de
Saint-Tropez

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONFORMEMENT A L'ARTICLE
L 2121-25 DU CGCT
CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 7 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 7 novembre à 17 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le 30 octobre 2024

Présents :

Mme SIRI, Maire

M. GIRAUD, Mme MILLIER, M. COUTAL, Mme GIRODENGO, Mme ANSELM, M. HAUTEFEUILLE, Mme OLLER MOULET, Adjointes,

Mme ISNARD, Mme GIBERT, M. BARTHELEMY, M. SIMON, Mme CASSAGNE, Mme BONNELL, M. BLUA, Mme AZZENA GOUGEON, Mme BLANC, Mme BRIFFA, Mme GUERIN, Conseillers.

Ont donné procuration :

M. PERRAULT à Mme SIRI
M. PETIT à Mme ANSELM
M. PREVOST-ALLARD à M. GIRAUD
Mme BERTAGNA à Mme MILLIER
Mme BASSO à Mme GIRODENGO
M. BIBARD à Mme AZZENA GOUGEON
Mme DIEKMANN à Mme GUERIN

Absents :

Mme JULIEN

Madame Joëlle GIBERT est désignée
Secrétaire de séance

2024 / 204

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'assemblée communale de nommer un secrétaire de séance.
Madame Joëlle GIBERT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2024 / 205

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2024 / 206

Information des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

2024 / 207

Modification d'autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP). Aménagement du cœur de ville.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement : AP 2022-1167 de l'opération AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLE ;
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : **24 pour - 2 abstentions**

2024 / 208

Convention avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration du clocher de l'église paroissiale.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la convention de collecte de dons, pour les travaux du clocher de l'église paroissiale Notre-Dame de l'Assomption,
2. **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention,
3. **DIT** que les recettes issues de cette collecte seront reversées à la commune au chapitre 10 - article 10251 - fonction 3123 - opération 1029.

VOTE : **22 pour - 4 abstentions**

2024 / 209

Participation financière de donateurs aux travaux de réhabilitation de l'espace culturel la Renaissance.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **ACCEPTE** les participations financières d'un montant de 50 000 € et de 20 000 €,
2. **DIT** que, conformément à la demande de ces donateurs, ces dons seront affectés aux travaux de réhabilitation de l'espace culturel de la Renaissance,
3. **DIT** que la recette sera encaissée en section d'investissement du budget principal et fléchée sur l'opération dénommée « réhabilitation du théâtre/cinéma de la Renaissance ».

VOTE : 22 pour - 4 contre

2024 / 210

Rapport annuel d'activité 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2023.

VOTE : Unanimité

2024 / 211

Réactualisation au 1^{er} janvier 2025 du tarif d'outillage public du port de Saint-Tropez.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **ACCEPTE** le barème des redevances perçues dans le cadre de l'exploitation du port et ses conditions d'application au titre de 2025,
2. **AUTORISE** Madame le Maire à faire appliquer ce nouveau barème,
3. **PRECISE** que ces recettes sont encaissées sur le budget annexe du Port.

VOTE : Unanimité

2024 / 212

Fixation libre de l'attribution de compensation pour la commune suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** sur la base du rapport de la CLECT, la fixation libre de l'attribution de compensation de Saint-Tropez pour 2024.
2. **NOTIFIE** cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.
3. **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération,

VOTE : Unanimité

2024 / 213

Avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition de la commune de Saint-Tropez au profit de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez des biens, meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « organisation de la mobilité ». Rétrocession d'un bien à la suite de sa désaffectation. Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **CONSTATE** que le mini bus 22 places Blues Bus figurant à l'article 2 du procès-verbal de mise à disposition de la commune de Saint-Tropez au profit de la Communauté de Communes des biens, meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « Organisation de la Mobilité », n'est plus utilisé pour exercer la compétence transférée,
2. **DONNE** un avis favorable à la reprise de ce bien dans le patrimoine de la commune,
3. **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n°1 avec la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez au procès-verbal qui s'y rapporte,
4. **AUTORISE** Madame le Maire à signer cet avenant n° 1.

VOTE : Unanimité

2024 / 214

Recours à une commission d'indemnisation amiable. Travaux du centre culturel la Renaissance.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le recours à une commission d'indemnisation amiable pour les travaux du centre culturel de la renaissance,
2. **DECIDE** de créer une commission d'indemnisation amiable dont le fonctionnement et le périmètre d'intervention sont fixés par le règlement intérieur de ladite commission,
3. **APPROUVE** le règlement intérieur de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques,
4. **AUTORISE** la commission à négocier avec chaque commerçant concerné, puis à formuler un avis motivé et une proposition d'indemnisation, étant précisé que les propositions finales d'indemnisation seront soumises au vote du conseil municipal.
5. **PRECISE** que les crédits seront ouverts au budget de la Commune.

VOTE : Unanimité

2024 / 215

Acquisition par la commune de la future parcelle à créer de 64 m² à détacher de la parcelle AK 280 dans le cadre de la mise en œuvre de l'emplacement réservé n° 10.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** l'acquisition par la commune, au prix d'1 €, de la future parcelle de 64 m² sise 1, avenue des Lauriers et à l'angle de la rue Grangeon à cadastrer section AK n° 581 qui sera à détacher de l'actuelle parcelle cadastrée section AK n°280 appartenant à la SAS SIAN BEN.
2. **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte s'y rapportant.
3. **DIT** que tous les frais relatifs à cette opération seront supportés par la Commune : géomètre, acte notarié.

VOTE : Unanimité

2024 / 216

Convention relative à l'installation et au raccordement d'une sirène au système d'alerte et d'information des populations dans le cadre des risques majeurs.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** la convention relative à l'installation et au raccordement d'une sirène au système d'alerte et d'information des populations dans le cadre des risques majeurs.
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment ladite convention, et d'en faire appliquer les termes.
3. **PRECISE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 011, article 615, fonction 116 du budget principal de la commune.

VOTE : Unanimité

2024 / 217

Demande de prorogation d'un an de la concession des plages naturelles des Salins, des Graniers et de la Bouillabaisse. Prorogation de la durée des conventions de sous-concession pour l'exploitation des plages des Salins, des Graniers et de la Bouillabaisse.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une demande de prorogation d'un an de la durée de la concession des plages naturelles des Salins, des Graniers et de la Bouillabaisse auprès de Monsieur le Préfet du Var, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
2. **AUTORISE** Madame le Maire, à compter de l'obtention de l'accord de Monsieur le Préfet du Var sur le point ci-avant visé, à proroger les conventions de sous-concession de plages en cours d'exécution conclues pour l'exploitation des plages naturelles des Salins, des Graniers et de la Bouillabaisse ;
3. **AUTORISE** Madame le Maire à modifier les avenants des sous-traités d'exploitation correspondants ;
4. **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte ou document et effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de la procédure.
5. **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : 22 pour - 4 abstentions

2024 / 218

Ouverture annuelle du lot de plage n° 2 « Golfe Azur », plage de la Bouillabaisse. Avenant n° 13 à la convention d'exploitation pour la fixation du montant de la redevance et de la durée d'exploitation de la SARL Antoine.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** l'avenant au sous-traité de concession du lot n°2 de la plage de la Bouillabaisse en vue de permettre son exploitation durant la saison hivernale 2024/2025.
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet avenant sous réserve de l'obtention de la prorogation de la concession de plage naturelle de la Bouillabaisse au 31/12/2025.
3. **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

VOTE : Unanimité

2024 / 219

Ouverture annuelle du lot de plage n° 1 « la Bouillabaisse », plage de la Bouillabaisse. Avenant n° 15 à la convention d'exploitation pour la fixation du montant de la redevance et de la durée d'exploitation.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

- 1. APPROUVE** l'avenant au sous-traité de concession du lot n°1 de la plage de la Bouillabaisse en vue de permettre son exploitation durant la saison hivernale 2024/2025.
- 2. AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet avenant sous réserve de l'obtention de la prorogation de la concession de plage naturelle de la Bouillabaisse au 31/12/2025.
- 3. DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

VOTE : *Unanimité*

2024 / 220

Candidature à l'appel à projets « collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade ».

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- 1. AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'appel à projet « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade » et à signer le contrat afférent avec Citeo/Adelphe.
- 2. AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à réaliser toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : *25 pour - 1 abstention*

2024 / 221

Avenants aux conventions d'objectifs et de financements entre la Caisse d'Allocations Familiales du Var et la ville concernant le financement de l'EAJE et de l'ALSH (périscolaire et extrascolaire). Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- 1. APPROUVE** les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, tels que présentés ci-dessus.
- 2. AUTORISE** Madame le Maire à signer les dits avenants, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour leur mise en œuvre.

VOTE : *Unanimité*

2024 / 222

Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « Saint-Tropez » avec la société « Acqua di Parma SRL ». Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- 1. AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « SAINT-TROPEZ » à intervenir entre la commune et la société « ACQUA DI PARMA S.R.L. » ;

2. **PRÉCISE** qu'il est prévu le versement à la commune d'une redevance annuelle égale à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la vente des produits concernés ainsi que d'un paiement forfaitaire de 3 080 € HT à la signature du présent contrat correspondant à la commercialisation antérieure d'articles comportant la mention « SAINT-TROPEZ ».

VOTE : *Unanimité*

2024 / 223

Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « Saint-Tropez » avec la société « Aquazzura ». Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « SAINT-TROPEZ » à intervenir entre la commune et la société « AQUAZZURA » ;

2. **PRÉCISE** qu'il est prévu le versement à la commune d'une redevance annuelle égale à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la vente des produits concernés ainsi que d'un paiement forfaitaire de 4 907,67 € HT à la signature du présent contrat correspondant à la commercialisation antérieure d'articles comportant la mention « SAINT-TROPEZ ».

VOTE : *Unanimité*

2024 / 224

Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « Saint-Tropez » avec la SARL « BRET A PORTER LINE - BAPLINE ». Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « SAINT-TROPEZ » à intervenir entre la commune et la société « SARL BRET A PORTER LINE - BAPLINE » ;

2. **PRÉCISE** qu'il est prévu le versement à la commune d'une redevance égale à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la vente des produits concernés ainsi que d'un paiement forfaitaire de 2 881 € HT à la signature du présent contrat correspondant à la commercialisation antérieure d'articles comportant la mention « SAINT-TROPEZ ».

VOTE : *Unanimité*

2024 / 225

Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « Saint-Tropez » avec la SAS « les Parfumeries Fragonard ». Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « SAINT-TROPEZ » à intervenir entre la commune et la « SAS LES PARFUMERIES FRAGONARD » ;

2. **PRÉCISE** qu'il est prévu le versement à la commune d'une redevance annuelle égale à 7% (sept pour cent) du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la vente des produits concernés.

VOTE : *Unanimité*

2024 / 226

Convention de concession d'utilisation non exclusive de la marque « Saint-Tropez » avec la SARL « Sud Est 86 ». Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de concession d'utilisation non exclusive des marques « SAINT-TROPEZ » à intervenir entre la commune et la SARL SUD EST 86 »,
2. **PRÉCISE** qu'il est prévu le versement à la commune d'une redevance annuelle égale à 8% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sur la vente des produits concernés ainsi que d'un paiement forfaitaire de 7 852 € HT à la signature du présent contrat correspondant à la commercialisation antérieure d'articles comportant la mention « SAINT-TROPEZ ».

VOTE : Unanimité

2024 / 227

Protocole d'accord entre la commune de Saint-Tropez et la société « Baobab collection ». Autorisation de signature.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole d'accord entre la société BAOBAB COLLECTION et la commune de Saint-Tropez ;
2. **PRÉCISE** qu'il est prévu le don annuel à la commune de 50 unités de bougies parfumées par la société BAOBAB COLLECTION.

VOTE : Unanimité

2024 / 228

Adhésion au label Ciéuta Mistralenco du Félibrige.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** l'adhésion à titre gratuit au label Ciéuta Mistralenco du Félibrige,
2. **NOMME** Monsieur Georges GIRAUD, 1^{er} adjoint, référent,
3. **AUTORISE** Madame le Maire à signer la charte à intervenir.

VOTE : Unanimité

2024 / 229

Délibération instituant l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour les agents de la filière police municipale.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. **DECIDE** d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les modalités fixées ci-dessus, en remplacement du régime indemnitaire précédent.
2. **PRECISE** que cette indemnité fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
3. **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VOTE : Unanimité

2024 / 230

Modification du tableau des effectifs. Création d'emplois au titre des besoins permanents et pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité.

Il est proposé de créer :

1° - A compter du 1^{er} décembre 2024 : au titre des besoins permanents (recrutements)

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint du patrimoine

2° - A compter du 1^{er} janvier 2025 : Au titre de l'accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23-2 du code général de la fonction publique) :

GRADES/EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
Adjoint technique (ASVP - Police municipale)	30
Adjoint technique (Assistant temporaire et ASVP - Police municipale)	7
Adjoint technique (C.S.U.)	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (chauffeur fourrière)	2
Adjoint administratif (Divers services)	8
Adjoint du patrimoine (Culturel-Citadelle-Annonciade-Gendarmerie)	15
Adjoint d'animation (Centre de loisirs et CLJ)	24
Adjoint technique (Divers services)	15
Adjoint technique (surveillance des parkings)	4
Educateur des Activités Physiques et Sportives	2
Nageur-sauveteur - Chef de secteur	1
Nageurs-sauveteurs - Chefs de poste	3
Nageurs-sauveteurs - Adjoints au Chef de poste	3
Nageurs-sauveteurs - Sauveteurs qualifiés	8
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	1

3° - A compter du 1^{er} janvier 2025 : Au titre de l'accroissement temporaire d'activité (article L.332-23-1 du code général de la fonction publique) :

GRADES/EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS
Adjoint technique (ASVP Police municipale)	12
Adjoint technique (C.S.U.)	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (chauffeur fourrière)	2
Adjoint administratif (Divers services)	8
Adjoint du patrimoine (Culturel-Citadelle-Annonciade-Gendarmerie)	10
Adjoint d'animation (Centre de loisirs)	5
Adjoint technique (Divers services)	15
Adjoint technique (surveillance des parkings)	4
Educateur des Activités Physiques et Sportives	2
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

1. DECIDE de créer les emplois sus-énumérés.

2. PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, section de fonctionnement, aux fonctions et articles correspondants.

VOTE : Unanimité

2024 / 231

Convention à intervenir entre la commune et l'association Sacrée Musique pour l'organisation de deux concerts. Autorisation de signature.

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de fixer contractuellement les modalités du partenariat entre la Commune et l'association Sacrée musique pour le bon déroulement de deux concerts dans le cadre du festival Sacrée musique, prévus les 7 et 8 décembre 2024,

Après avoir pris connaissance des rôles et obligation de chacun,

1. **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune et l'association Sacrée musique.
2. **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent.

VOTE : *Unanimité*

2024 / 232

Organisation des 3èmes rencontres scientifiques de Saint-Tropez, du 22 au 24 novembre 2024.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** le montant prévisionnel de la troisième édition des Rencontres scientifiques de Saint-Tropez qui s'élève à 15 000 €.
2. **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses pour l'organisation de cette manifestation telles que détaillées ci-dessus et à signer tous documents afférents.

VOTE : *Unanimité*